

Concours des Pyramides d'Or 2018



ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES



Pyramide des Premières réalisations - cahier des charges 2018

RIX DÉCERNÉS :

- **Échelon national : La Pyramide de Vermeil**
- **Échelon régional : La Pyramide d'Argent**

PRÉAMBULE :

La FPI soutient depuis plusieurs années les professionnels qui s'engagent dans l'activité de promotion immobilière, pour faire émerger une nouvelle génération de promoteurs, en leur apportant notamment un lieu d'échanges et de rencontres, mais également une offre de formation dédiée et des relations privilégiées avec les partenaires de la FPI.

Pour poursuivre cette action, la FPI et les Banques Populaires proposent conjointement pour 2018 la Pyramide « Premières Réalisations ».

CRITÈRES MINIMUM :

Peuvent être candidates à ce prix les opérations de promotion immobilière (construction, démolition-reconstruction, rénovation), réalisées par une jeune société de promotion, c'est à dire créée depuis moins de sept ans, au moment du lancement du concours (l'année du lancement sert de point de référence), ou ayant réalisé moins de 3 opérations.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les opérations seront appréciées sur les critères suivants :

- Cohérence de la programmation et du plan de commercialisation (implantation, intégration dans l'environnement, aspect architectural, harmonie des espaces intérieurs),
- Maîtrise des process de construction (gestion du chantier, performance environnementale, ...),
- Montage financier de l'opération (pourcentage de fonds propres par rapport au prix de revient, emprunts bancaires, co-promotion, ...),
- Innovation en termes de produit et/ou de conception (matériaux biosourcés, usages, ...).